



**Projet Dr Hervé VAN LANDUYT  
Membre de l'ASFODER et A fleur de Peau 2024**

**PROTECTION SOLAIRE  
DES ENFANTS ET DES ADOLESCENT(E)S EN FRANCE**

***Pour un encadrement plus strict ou une législation  
de la protection solaire des enfants et adolescents de moins de 16 ans,  
de la maison à l'école et dans toutes les activités extérieures  
été comme hiver.***

En France et en Europe, la protection solaire des enfants et adolescents n'est pas adaptée. Seule une protection solaire stricte de notre jeunesse permettra de stopper l'incidence galopante des cancers de la peau.

**1- INTRODUCTION : LE CANCER DE LA PEAU EST LE PREMIER CANCER EN FRANCE**

Les cancers de la peau sont parmi les plus fréquents des cancers. Selon Santé Publique France, chaque année, entre 141 200 et 243 500 cas sont diagnostiqués en France et plus de 85 % d'entre eux sont attribuables aux ultraviolets (UV).

<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/cancers/cancers-de-la-peau#>

En dehors du vieillissement de la population, une des causes premières vient de l'exposition au soleil, directement liée à l'évolution de nos mœurs (mode vestimentaire moins couvrante, loisirs en plein air, etc.).

On estime, en effet, qu'environ **deux tiers des cancers de la peau sont imputables aux UV**, qu'ils soient naturels (soleil) ou artificiels (cabine de bronzage). Des coups de soleil intenses pendant l'enfance, même sporadiques, sont considérés comme d'importants facteurs favorisants. De même, une exposition régulière et prolongée au soleil (sans qu'il y ait forcément de coups de soleil) est également un facteur de risque.

D'autres facteurs individuels sont également à prendre en considération. La couleur de la peau et des cheveux entre en ligne de compte, les personnes aux cheveux blonds et à la peau claire étant considérées comme plus à risque. La présence de nombreux grains de

beauté (naevus) ou d'affections cutanées chroniques est aussi un facteur de risque. Enfin, les antécédents familiaux et médicaux de chaque personne peuvent impacter les risques de développer un jour un cancer de la peau, tout comme l'immunosuppression induite par certains médicaments.

**Les cancers de la peau peuvent pour la plupart être prévenus.** Pour cela, il faut limiter les temps d'exposition au soleil et éviter à tout prix les coups de soleil, notamment dans la petite enfance car ils favorisent la survenue de mélanomes, carcinomes basocellulaires et épidermoïdes. Après un premier cancer cutané, une surveillance régulière est nécessaire car le risque de survenue d'un nouveau cancer de la peau est augmenté.

Mais quel que soit le type de votre peau, **plusieurs précautions faciles sont fortement recommandées pour réduire la pénétration des rayons UV dans la peau à l'origine des dommages sur l'ADN des cellules de la peau, conduisant avec le temps au processus de cancérogénèse :**

- ne pas s'exposer ou **rechercher l'ombre** (préau, intérieur, arbres, etc.) au maximum en été,
- **éviter impérativement le soleil** durant les heures où les rayons solaires sont les plus intenses : entre 11h et 16h,
- en cas d'exposition, **porter des vêtements couvrants** et si possible anti-UV : longs et amples, un chapeau à bords larges, une paire de lunettes de soleil avec filtre anti-UV (norme CE, catégorie 3 ou 4) et montures enveloppantes,
- appliquer de **la crème solaire** à indice adapté anti-UVB et anti-UVA : toutes les 2h et après la baignade ou le sport (transpiration) sur les parties découvertes du corps (visage, mains, avant-bras). Même une crème indice 50 ne filtre pas à 100 % les UV. L'utilisation d'une crème solaire ne doit pas conduire à augmenter la durée des expositions solaires.
- Il est également **dangereux d'avoir recours au bronzage artificiel (cabines UV)**, qui, contrairement à certaines idées reçues, ne prépare pas la peau au soleil et dont les effets nocifs se cumulent avec ceux des UV naturels du soleil. Les cabines à UVA à but esthétique devraient être interdites. (<https://www.asfoder.net/informations-danger-des-uva-en-cabines/>)

## **2- MESSAGE DE SENSIBILISATION AU RISQUE SOLAIRE ET DE NOTRE PRISE EN CHARGE DEPUIS DE PLUS DE 30 ANS : CONSTAT D'ECHEC !**

En France et en Europe, depuis plus de 40 ans les messages de prévention et de protection solaire par les dermatologues et les médecins ne sont pas adaptés :

- **Il n'y a pas d'écran solaire total**, plus de 30 ans de mensonge à ce sujet !
- **l'exposition solaire ne se limite pas à la plage ou dans le sud en été** : les UV sont dangereux du matin au soir, tous les jours (pas que entre 11 h 16 h) et leurs dangers ne s'arrêtent pas fin août.

Il faut revoir notre message d'information :

- **le danger solaire, c'est tous les jours pour tous et notamment pour les professions travaillant en extérieurs** (agriculteurs, ouvriers du bâtiment, paysagistes...) ou lors

des loisirs (jardinages, sports extérieurs, balade en famille ...) occasionnant **le bronzage passif**. Ce type de bronzage "involontaire" est aussi dangereux que le bronzage volontaire.

- **La seule vraie protection : vêtements adaptés, chapeaux, lunettes anti-UV adaptées.**
- La crème solaire est utile mais ce n'est qu'un complément, pour lutter notamment contre la réverbération.

Il faut savoir que 8 fois sur 10, il n'y a pas de nævus avant un mélanome. **Ce sont les expositions solaires et les brûlures solaires répétitives dans les 20 premières années de vie qui depuis 40 ans en France et en Europe expliquent l'incidence galopante des mélanomes et des carcinomes cutanés.**

Seule la prévention solaire **dès la petite enfance** permettra de stopper l'incidence de ces cancers.

**Les contrôles dermatologiques annuels "systématiques"** depuis plus de 20 ans qui rassurent les patient(e)s au retour des vacances, de loisirs, d'activités extérieures estivales. Ils permettent parfois un dépistage plus précoce (prévention secondaire) mais **n'a aucun intérêt en prévention primaire** : c'est aussi inutile que de proposer des radios pulmonaires tous les ans à un fumeur qui ne stoppe pas son tabagisme ! C'est aussi un encombrement hivernal des plannings des dermatologues avec une rentabilité quasi nulle pour notre système de santé.

**L'ASFODER** (Association des Dermatologues de Franche Comté) réalise depuis plus de 20 ans :

- des campagnes de prévention, d'information dans les écoles, les lycées, les établissements professionnels,
- des stands d'informations, de prévention, de dépistage à de nombreuses activités, manifestations scolaires, ou sportives tous les ans,
- des formations type FMC et web-conférence aux médecins de la région
- des articles accessibles sur le site ouvert à tous,  
<https://www.asfoder.net/prevention-et-information-solaire-un-travail-unique-en-franche-comte/>
- depuis 2023, lancement en juin d'une campagne colorée « coup de poing » d'information sur le risque solaire que nous avons nommée JUIN JAUNE.

Ce travail purement régional est certainement unique en France mais avec des résultats difficiles à analyser.

Malheureusement, malgré toute l'énergie déployée, nous n'arrivons pas à changer le comportement solaire des adultes qui négligent trop souvent la protection solaire de leurs enfants.

Le principal problème est de faire comprendre le risque du **bronzage passif** (visage, cou, nuque et avant-bras) dans le cadre des activités journalières (professionnelles, loisirs ou simple déplacement de tous les jours...). Ce type de bronzage "involontaire" est aussi dangereux que le bronzage volontaire.

### **Concernant la protection solaire de la petite enfance et des adolescents, c'est un constat d'échec**

Nous devons tenir un discours plus strict sur l'importance de la photoprotection à l'attention des parents, professionnels scolaires et périscolaires, encadrants et managers sportifs...Tous ceux qui contribuent à l'éducation des plus jeunes.

Nous devons revoir de façon radicale notre message sur l'importance de la prévention primaire du risque solaire chez les adultes en charge de la petite enfance et de l'adolescence :

**> Nous ne devons plus limiter la communication sur la prévention solaire aux périodes estivales de vacances de juillet août.**

**> Nous ne devons plus cautionner la crème solaire comme une protection efficace :** de nombreux parents ne sont pas correctement informés de tous les dangers solaires du quotidien et pensent qu'une simple crème solaire en été est suffisante pour protéger leurs enfants !

> Il faut suivre le **modèle Australien** : en imposant des mesures de photoprotection stricte dès la petite enfance jusqu'à la fin de l'adolescence depuis les années 1980. C'est le seul continent qui a réussi à faire décroître l'incidence du cancer de la peau chez les moins de 50 ans

<https://cancerqld.org.au/research-snapshot-melanoma-trends-in-three-australian-states-venugopal-2023/>

(Ref : Venugopal et al, Cancer epidemiology 2023, Jaehn P et al , Int.J.Cancer 2022 ; 151 : 1684-1695 et Ref : Venugopal K, Youlden D, Marvelde LT, Meng R, Aitken J, Evans S, Kostadinov I, Nolan R, Thomas H, D'Onise K. Twenty years of melanoma in Victoria, Queensland, and South Australia (1997 – 2016). Cancer Epidemiology. 2023; 83:102321)

Les dermatologues sont au cœur de ce constat d'« échec » mais nous aurons besoin de tous les autres professionnels de santé (médecins de famille, pédiatres, médecins scolaires, médecins du travail, pharmaciens) pour refonder un message efficace de sensibilisation au risque solaire

**Seule une campagne organisée conjointement par le ministère de la Santé, le ministère de l'Education et le ministère des Sports permettrait un résultat rapide.**

### **3 - PROTECTION SOLAIRE DES ENFANTS ET ADOLESCENTS : LA SEULE PREVENTION PRIMAIRE EFFICACE POUR STOPPER L'INCIDENCE DES CANCERS DE LA PEAU DANS LES 50 ANS A VENIR !**

Chez l'enfant, jusqu'à la puberté, la peau est plus fragile et le système pigmentaire immature, ce qui la rend plus vulnérable aux effets cancérogènes des rayons UV.

**Les coups de soleil de l'enfance font les cancers à l'âge adulte.**

> Quel que soit le phototype de vos enfants, protégez-les et apprenez-leur à se protéger !!

> Les enfants de moins de 3 ans ne doivent pas être exposés au soleil.

§ <https://www.e-cancer.fr/Comprendre-prevenir-depister/Reduire-les-risques-de-cancer/Exposition-aux-rayonnements-UV/Mieux-se-protéger-du-soleil>

### **Le seul message logique en 2024 pour se protéger efficacement du soleil :**

Quel que soit le type de votre peau, **plusieurs précautions sont à prendre** pour réduire la pénétration des rayons UV dans la peau :

> Ne pas s'exposer ou **rechercher l'ombre** (préau, intérieur, arbre...) au maximum : c'est le meilleur moyen de se protéger. Attention : à la plage, le parasol est utile mais ne protège pas intégralement des rayons du soleil (réverbération).

> **En été, éviter impérativement le soleil durant les heures où les rayons solaires sont les plus intenses** : entre 10h et 14h en Outre-mer et entre 12h et 16h en métropole.

> En cas d'exposition, porter des vêtements couvrants et si possible anti-UV : après l'ombre, les vêtements sont la protection qui stoppe le mieux les UV. Portez des vêtements longs et amples, un chapeau à bords larges, une paire de lunettes de soleil avec filtre anti-UV (norme CE, catégorie 3 ou 4) et montures enveloppantes.

> En complément, appliquer de la crème solaire anti-UVB et anti-UVA : toutes les 2h et après la baignade ou le sport (transpiration) sur les parties découvertes du corps (visage, mains, avant-bras).

Mais rester conscient que :

- Même une crème indice 50 ne filtre pas à 100% les UV.

- L'utilisation d'une crème solaire ne doit pas vous conduire à augmenter la durée d'exposition solaire.

- La quantité conseillée pour l'application de la crème solaire : 2 cuillères à café de crème solaire pour la tête, les bras et le cou ; 2 cuillères à soupe pour tout le corps en portant un maillot de bain.

**Ces mesures de protection solaire qui semblent pourtant simples et pleines de bon sens doivent devenir obligatoires pour la santé de nos enfants.**

A l'heure actuelle, elles ne sont respectées ni par la famille, ni par les enseignants, ni par les encadrants dans les centres de loisirs ou de sports

## **4- POUR UN ENCADREMENT OU UNE LEGISLATION DE LA PROTECTION SOLAIRE EN FRANCE POUR TOUS LES ENFANTS DE MOINS DE 16 ANS**

Nous souhaitons **UN MESSAGE DE PHOTOPROTECTION FORT ET SIMPLE** : A chaque âge = une protection adaptée et relayée par tous !

> Pour la Petite enfance avant 3 ans : Interdiction formelle d'exposer un enfant

- Mettre une information simple mais stricte dans les nouveaux carnets de santé
- Informations répétées par les pédiatres, sage-femme, puéricultrices, médecin de famille, dermatologues, pharmaciens, atsem et assistante maternelle (Prévoir une formation spécifique +++ de ce corps de métier).

> Enfance après 3 ans de la maternelle à la terminale :

- Les mêmes acteurs du monde de la santé doivent continuer de porter le même message.
- Obligation de formation des enseignants des différents niveaux scolaires au risque solaire et à l'importance des mesures de photoprotection des élèves.
- Importance de la Formation des **encadrants du périscolaires**.
- Rôle fondamental des **enseignants de sport** : il faut changer de nombreuses pratiques :
  - interdiction des vêtements inadaptés (débardeurs)
  - obligation d'un bob ou casquettes sahariennes lors des pratiques en extérieur,
  - réfléchir à des horaires plus adaptés,
  - vêtements anti-UV adaptés pour toutes les activités aquatiques externes
  - crèmes solaires adaptées été comme hiver

> Pour une législation obligeant le milieu d'accueil d'enfants (scolaire, sportif, pause déjeuner) à être adapté à une protection solaire efficace et facile toute l'année pour tous :

- **Obligation de zones d'ombres fiables toute l'année en quantité suffisante**  
Un petit arbre ne suffit pas, il faut poser des voiles spécifiques adaptées toute l'année ou imaginer des préaux ombragés (les UV sont présents toute l'année) ...
- **Limitier les surfaces réflectogènes dans les zones d'accueil des enfants** : Sols en herbes, bois ou matériaux composites adaptés ...
- **Adapter les horaires des activités extérieures** : Eviter le sports et les sorties de 11h à 16 heures pour les plus jeunes

Cela implique une **obligation de formation spécifique sur le risque solaire et les mesures de prévention pour tous les encadrants d'enfants** : enseignants de tous les niveaux, responsables de périscolaires, de clubs sportifs ou centres de loisirs et de vacances (BAFA, BAFD)

## 5- CONCLUSIONS :

Ce souhait de législation pour la **protection solaire des plus jeunes** s'intègre parfaitement dans le cadre de plans :

→ **Internationaux comme La Convention des Nations Unies relative aux droits des enfants (OMS)**

Les enfants ont besoin d'une protection spéciale. La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant déclare que ces derniers tout au long de leur développement, depuis la conception jusqu'à l'âge de 18 ans, ont le droit de bénéficier du meilleur état de santé qui soit et d'un environnement sans danger.

§ <https://www.who.int/fr/news-room/questions-and-answers/item/sun-protection>)

→ **Nationaux comme la stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021- 2030 de l'Institut National du Cancer (INC)**

Feuille de route 2021-2025 fiche action i.7 : répondre à la préoccupation collective sur l'environnement mettre en place des actions de prévention permettant de réduire les expositions aux polluants et aux uv en envisageant un plan zéro exposition à l'école (action i.7.4)

→ **Régionaux de l'ARS Bourgogne / Franche-Comté PRSE 4 2023 2027**

- Action 7 : Déployer une stratégie de prévention des risques pour la santé en lien avec les expositions au soleil, en particulier celles de la petite enfance et de l'enfance.
- Rappel de l'objectif opérationnel : Mobiliser les parents et les professionnels de la petite enfance pour créer un environnement favorable à la santé des nourrissons et des enfants.

→ **Départementaux** : Nos associations « ASFODER » (des dermatologues franc-comtois) et « A fleur de peau » (de patients) réalisent des campagnes de prévention régionale depuis plus de 20 ans en association avec différents partenaires ASEPT FC/B – FeMaSCo B/FC, les services d'hygiène santé de la ville de Besançon, les centres hospitaliers régionaux.

Seule la prévention solaire dès la petite enfance permettra de stopper l'incidence des cancers de la peau, notamment du mélanome, qui est le « serial killer » des jeunes adultes.

A l'heure du manque de dermatologues sur le territoire français, la **surveillance dermatologique** annuelle, conseillée par notre profession depuis plus de 25 ans, **n'a aucun intérêt si le patient n'adopte pas une protection solaire stricte toute l'année**. Nous devons tous donner un message de photo protection plus stricte et favoriser l'auto surveillance.

Nous n'avons "plus le temps d'attendre" pour les jeunes générations, il faut prendre des mesures coercitives et légiférer pour encadrer la prévention solaire correcte de nos enfants, à la maison pour la petite enfance, à l'école et dans tous les activités externes jusqu'à à la fin de la puberté.

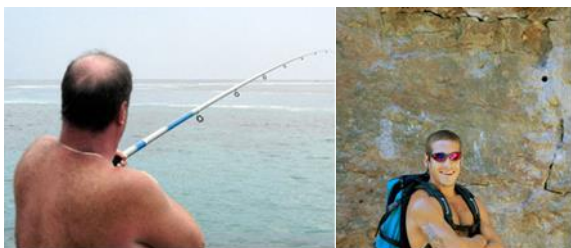
**Notre dossier va être proposé aux responsables politiques français : président, gouvernement (ministère de la santé, de l'éducation et des sports), à nos députés et sénateurs régionaux, élu(e)s locaux en 2024.**



# “Un retour vers le bon sens” pour les enfants et les adultes :

## Bronzage passif

Plus jamais ça



## Protection vestimentaire

Le bon sens

